

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

michel. Chaque année, ainsi l'citoyen ministre Socier en quoy consiste la chose dont j'ay travaillé. Il importe de faire connoître que le Pagent de cette Ecole n'appelle pas aucun fonds sujet à la Culture il peut donner de son temps pendant l'année à ses fonctions cest pourquoi il pourroit continuer en été les Enfants qu'il a eu l'yeux & les Enfants ne seroient plus sujets à changer de maître d'école deux fois par annee. Pour cela il faut savoir qu'il faudroit proportionner l'indemnité à ce travail l'citoyen ministre le Subsignes prend la liberté d'adreper à Dieu les plus siéries en faveurs des magistrats & Supérieurs qu'il veuille les prêter & faire Réparer avec Recouvrement de mon Salut paternel David Olivier Raymond Régis Vailllon Le 13^e Mars 1792 en Sion à Vailllon.

La Pension monte à huitante huit francs de Suisse en argent pur
Il ny a ny bled ny vinz Il y environ cinq Chars de Bois Des Sapins y compris les branches que la Commune donne
De la Paix de la Commune

Point

Point

Point

De la Paix de la Commune

Point

Il ny en a Point

Point

Point

Citoyen ministre il est à Remarquer que le Second Régent par l'établissement & par la Pension que il me trouve payée à proportion de ses Ecoles commençant le 1^{er} Novembre & finissant au 1^{er} Avril avec la moindre paye des huitante huit francs Il se trouve attaché pendant tout l'ete à la place de Nidau le premier étage du Village d'un quart d'heure & le reste des trois quarts d'heures Le Nombre des Enfants du hameau de Nidau est de vingt cinq tant garçons que filles?

Le hameau de Nidau éloigne des Trois quart d'heure Il y a le nombre de quinze Enfants tant garçons que filles et le

commence à l'école & finissent à l'école ministre Socier en quoy consiste la chose dont j'ay travaillé Il importe de faire connoître que le Pagent de cette Ecole n'

appelle pas aucun fonds sujet à la Culture il peut donner de son temps pendant l'annee à ses fonctions cest pourquoi il pourroit continuer en été les Enfants qu'il a eu

l'yeux & les Enfants ne seroient plus sujets à changer de maître d'école deux fois par annee. Pour cela il faut savoir qu'il faudroit proportionner l'indemnité à ce travail

l'citoyen ministre le Subsignes prend la liberté d'adreper à Dieu les plus siéries en faveurs des magistrats & Supérieurs qu'il veuille les prêter & faire Réparer avec Recouvrement de mon Salut paternel David Olivier Raymond Régis Vailllon Le 13^e Mars 1792 en Sion à Vailllon.

Dufigny

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Rip. Bussigny

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Rip. C'est un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Rip. C'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Rip. De la Paroisse de Crissier. De l'Agence de Bussigny

Rip. de Morges

d. District

Rip. du Lemar

e. Canton

Rip. du Lemar

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Rip. Cinq Minutes d'éloignement, 1/4 heure de circonference

Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Rip. Point que le village de Bussigny

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

Rip. 0

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Rip. 0

151
N.B.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonference? Rep. 30 à 45 Minutes d'éloignement

a. Leurs noms.

Rep. les Ecoles de Crissier, Chav. Ecublens, Echandens, Tremblens, Suffelens
la Ville, Moz, Villars St. Perre, Rencens, Soutens.

b. Leurs distances réciproques. Rep. 1/2 heure à 3/4 d'heure des unes aux autres

I L

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? Rep. A prior Dieu, la lecture, écriture, Orthographe, Arithmétique,
la Religion, la Musique.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? Rep. en hiver, & en hiver

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? Rep. le Catechisme d'Ostwald
livres de Passages de littérature St.

8°. Préceptes & réglements, comment font-ils observés? Rep. Autant que possible pour les différentes choses que l'on enseigne dans une école, un jour, une telle école en fera une leçon d'arithmétique, une pour la Musique, etc. le lendemain

9°. Durée de l'école chaque jour? Rep. Depuis la St Martin à Pâques les écoles sont de la Durée de 4 heures, à deux école par jour, plus deux heures de veillées, ce qui fait par jour 10 heures, Moins long en été suivant le plus ou moins d'enfants qui fréquentent l'école, en été on fait échouer les écoles du Dimanche

10°. Les enfants sont-ils distribués ou classés? Rep. Deux classes, une pour les grands, l'autre pour les petits

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? Rep. Par la Chambre Administratrice, après avoir été précédemment nommée par la Commune, & les citoyens Pasteur, d'après avoir subi un examen en leur présence

b. D'où est-il? Rep. de Lausanne

c. Son nom Rep. Jean Louis Blanç

(3)

d. Son âge. Rep. 31 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de temps est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, }

Rep. Un enfant, soit garçon

Rep. depuis environ 10 années

Rep. Il a été à Sapporin sur Morges 3 ans, à Sassy aussi sur Morges 5 ans,
à Tolochenaz 1 an, le reste à Bussigny, la vocation précédente étoit de travailler à la CampagneRep. De faire les Prières les Dimanches, & les autres jours faire les Commandements
avant le service Dieu, conduire les champs des Paumes dans l'église

Rep. environ 70 Enfants

Rep. En hiver 39 Garçons, & 31 filles, en été moins

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Rep. Point de fonds qu'en Plantage d'environ une paire & un petit Jardin
vers la Maison Commune, et que la Commune donne au Régent pour

b. Quelle en est la valeur? Rep. 0

enjouïgement qu'il occupe la ditte Régence?

c. Source des revenus.

Rep. Plus ou moins suivant la manière dont on les fait valoir

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? Rep. 0

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rep. Chaque enfant de l'âge de 7 ans paye 10 Batz par année au Citoyen Gou.
De cette Commune, & la pour faire la Revision du Rég.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Rep. Il est vieux mais non délabré,

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Rep. Il y ayant qu'une chambre pour l'école, & pour le Régent, excepté une très petite chambre à côté de celle de l'école, les Enfants partent même dans l'appartement du Régent, ce qui est fort gênant ayant deux nombreuses école en été, le Régent peut faire l'école dans la salle des Communes ce qui le relargit un petit pendant ces tems, de tout dans la Maison Commune

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? Rep. 0

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école?

Rep. La Commune

152

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître
d'école? *Rép. Outre le Plantage, & le Jardin la Pension peut monter à environ*

a. En argent, bled, vin, ou bois?

*Rép. En argent 1500, Bled 56 Quartiers, Vin 16 Quartiers le tout mis en
de Sauvagine, Bois 1 Chariot de Pension autre deux charrettes la
Donne pour échauffer les Enfants en hiver.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Diximes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

Rép. Le Rég. des Bussigny relève auprès de la Nation, auquel les anciennes Communes de Berne avoit accordé en 1708 qui consiste en 16 Quartiers de Bled & autant d'avoine, avec 20 florins d'argent

b. Ou des sommes affigées & payées à l'école?

Rép. 0

c. Fondations?

Rép. 0

d. Caisses communales?

Rép. La Commune paye 16 Quartiers Bled plus 1750, avec le Char de Bois rendu devant la Maison Commune, plus deux Chars pour les Enfants

e. Biens d'église?

Rép. 0

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

Rép. 0

g. De biens-fonds?

Rép. 0

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Rép. 0

c. Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(5)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Le Vaud

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Burligny

Agence du Vaud

d. District

District de Nyon

e. Canton

Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Le village du Vaud

consistant à 35

feu

est dans la circonference du premier

quart d'heure

Il est déterminé par quarts d'heures

par exemple on dira, la cir-

conference du premier quart d'heure

contient vingt-cinq maisons, celle

du second treize, celle du troisième

quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le Vaud

les Moulains du Caster

et la Sèz

Maisons Jorin

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

Comme il a été dit ci-dessus

à l'article 2

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il y a du Vaud

30 Enfants

des Moulains du Caster

Et de la Sèz du Caster

En tout, 36 Enfants,

153
D. 76

Sur ce papier seules les émissions
sont indiquées au cours des dernières

années. Les émissions antérieures

sont indiquées dans les rapports

annuels et dans les rapports

annuels des émissions.

Les émissions actuelles sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions antérieures sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions actuelles sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions antérieures sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions actuelles sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions antérieures sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions actuelles sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions antérieures sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions actuelles sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions antérieures sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions actuelles sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions antérieures sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions actuelles sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions antérieures sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions actuelles sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions antérieures sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions actuelles sont indiquées

dans les rapports annuels.

Les émissions antérieures sont indiquées

dans les rapports annuels.